

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

DGS - Ressources humaines - CL
N° 2021-D-183

DGA PROXIMITE – NAUTILIS

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1-2 °,
- ⇒ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- ⇒ Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein du centre aquatique-patinoire Nautilus.

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein de Nautilus pour une durée de 2 mois, à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 25 juin 2021
Par délégation
Pour le président,
Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en
Préfecture le : 29 JUIN 2021
Publié ou notifié
Le : 29 JUIN 2021

